Mont Saint Aignan

DÉCISION N° 2026-98

Demande de subvention 2026 pour l'Espace Marc-Sangnier

LE MAIRE DE MONT-SAINT-AIGNAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n° 2026-04-04 du Conseil Municipal du 2 avril 2026 notamment l'alinéa 26 donnant délégation au Maire, pendant la durée de son mandat, de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet et le montant, et de signer les actes afférents ;

Considérant l'intérêt de bénéficier de soutiens financiers aux projets et actions multigénérationnels et transdisciplinaires menés par la ville ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : Solliciter d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Seine-Maritime de **2 000 €** pour l'aide aux projets artistiques et solidaires ;

ARTICLE 2 : Que Madame la Directrice générale des services est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

FAIT A MONT-SAINT-AIGNAN, LE 02/10/2026

François VION
Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217604511-20261002-202698-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2026

Certifié exécutoire par la transmission en Préfecture
Et publication en date du
- 7 OCT. 2026

www.montsaintaignan.fr
Hôtel de ville
59 rue Louis Pasteur
BP 128 – 76134 Mont-Saint-Aignan
Tel : 02 35 14 30 00
Fax : 02 35 14 30 00
mairie@montsaintaignan.fr